

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : SIGNATURE BAIL « PETITES PARCELLES »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L411-3 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la nécessité de signer un bail permettant d'entretenir des terres agricoles situées dans une enclave, dont la référence cadastrale est E42,

Vu la conclusion de ce bail moyennant une somme annuelle de 21€.

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bail d'une durée de douze années entières et consécutives d'une contenance de 1 780m² lieudit Chatenay, dont la référence cadastrale est E42 et dont la nature correspond à une lande – parcelle de terre.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public, affichée en mairie et publiée sur le site Internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 2-12-2024,

Le Maire,
Raymond DURAND